



Communiqué de Presse

Paris, le 15 avril 2015

[Open data/Data.gouv.fr](#) : la première Base Adresse Nationale collaborative française est en ligne. Elle est gratuite.

Le 15 avril, en présence de Thierry Mandon, Secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, a été officialisée la création de la première Base Adresse Nationale (BAN) collaborative française gratuite.

La BAN consiste à associer à chaque adresse recensée sur le territoire français (25 millions d'adresses) des coordonnées géographiques. Elle ne contient aucune donnée nominative. Elle a été notamment constituée à partir des bases adresses de La Poste, de l'IGN et de la DGFIP, puis enrichie par les données produites par les administrations et sera nourrie par les contributions citoyennes.

Sur [adresse.data.gouv.fr](#), les communes, entreprises et citoyens peuvent contribuer et utiliser gratuitement cette base sur le principe de la collaboration (partager, améliorer et réutiliser l'adresse, un bien commun).

Trois niveaux de services sont proposés aux particuliers, entreprises et communes :

- le **téléchargement gratuit** de fichiers adresses ;
- le **premier géocodeur français** comparable aux outils des géants du web ;
- Un **Guichet Adresse Mairie** pour accompagner les municipalités, dans leurs démarches de création, de dénomination et numérotation des voies.

Les utilisateurs qui ne souhaitent pas partager leurs données peuvent accéder à la BAN avec des licences commerciales classiques. Les versions millésimées payantes de l'IGN et de La Poste, régulièrement actualisées, continueront à offrir aux acteurs qui le souhaitent la garantie des données qualifiantes associées à des adresses, la confidentialité et la sécurité juridique.

Une BAN en open data : quels sont les premiers usages ?

Pour les communes, la BAN propose un « Guichet Adresse Mairie » pour les accompagner dans la gestion de leurs voies au quotidien. Elles peuvent ainsi créer de nouvelles voies, les géolocaliser, les nommer et y positionner les numéros. La BAN permettra, dans la continuité, de générer le délibéré pour validation du conseil municipal et l'information destinée aux administrés et aux interlocuteurs institutionnels. Le Guichet Adresse Mairie facilite ainsi l'ensemble de la démarche de gestion des voies, du diagnostic à l'information des administrés.

Pour les entreprises, la BAN est un outil de fiabilisation et d'optimisation de leurs fichiers d'adresses. Elle offre une garantie de qualité des adresses et en permet la géolocalisation.

Pour les particuliers, la BAN a vocation à proposer une nouvelle solution à leurs besoins de géolocalisation des adresses sur la base d'adresses authentifiées par La Poste et l'IGN.

Une collaboration entre pouvoirs publics, acteurs publics et société civile

La mise à disposition de la BAN résulte d'un modèle innovant de collaboration entre pouvoirs publics (ETALAB du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique -SGMAP-), acteurs publics (l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière –IGN et Le Groupe La Poste) et société civile (association OpenStreetMap France) pour la constitution d'un référentiel clé pour l'économie, la société et l'ensemble des services publics, qui a vocation à s'étendre progressivement à tous les acteurs de l'adresse. Les fondateurs de la démarche contribuent ainsi à la modernisation de l'action publique gouvernementale et territoriale en matière d'open data, de collaboration pour l'entretien d'un bien commun et de coproduction de système d'informations en open source.

Contacts Presse :

- **SGMAP** : Laurence Audras, laurence.audras@modernisation.gouv.fr, Tel : 01 53 18 05 51 / 06 77 27 72 80
- **IGN** : Sophie Couturier, sophie.couturier@ign.fr, Tél : 01 43 98 83 05 / 06 85 31 34 90, Corinne Waechter, corinne.waechter@ign.fr, Tél : 01 43 98 83 12 / 06 45 37 45 73
- **Le Groupe La Poste** : Stéphanie Fraisse, stephanie.fraisse@laposte.fr, Tel : 01 55 44 22 39
- **OpenStreetMap France** : Christian Quest – contact@openstreetmap.fr

Thierry Mandon, Secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, « *Sur la forme comme sur le fond, la mise à disposition de cette BAN est une avancée essentielle pour la transformation numérique, indispensable à la réforme de l'Etat. Sur le fond, des données ouvertes de qualité permettent de développer des services utiles au public. Sur la forme, des citoyens et plusieurs administrations collaborent pour améliorer l'existant. C'est une nouvelle manière de renforcer le service public !* »

Henri Verdier, directeur d'Etalab et Administrateur Général des Données (SGMAP), « *ce nouveau modèle où pouvoirs publics et société civile s'associent pour produire, mettre à disposition de tous et tenir à jour une infrastructure clé pour l'économie et la société est une grande avancée. Après data.gouv.fr, c'est une nouvelle forme de collaboration entre l'Etat et la société civile que nous inaugurons aujourd'hui, mais également une nouvelle forme de collaboration décloisonnée entre services de l'état, chacun pouvant contribuer au logiciel BAN en open source* ».

Daniel Bursaux, directeur général de l'IGN, « *c'est une nouvelle étape dans la mise à disposition d'une donnée de référence et d'autorité. Entreprise avec La Poste, la base de données adresse est considérée, avec ses 25 millions d'adresses, comme la base la plus aboutie à ce jour. Les grands opérateurs mondiaux en attestent par leurs acquisitions récentes. La mise en place de la BAN avec La Poste, Etalab et OSM permettra de nouvelles améliorations par le développement du community-sourcing et du crowd-sourcing* ».

Philippe Wahl, Président directeur général du Groupe La Poste, « *L'ouverture et le partage en open data de la Base Adresse Nationale fait de l'adresse un bien public au service de tous. C'est aussi un levier d'optimisation de la qualité de l'adresse en France dans quatre domaines : exhaustivité, géolocalisation, normalisation et actualisation. La Poste entend ainsi faire de la donnée adresse un véritable levier de la modernisation et de la performance de l'action publique* ».

Christian Quest, Président d'OpenStreetMap France, « *La mise à disposition des données adresses nationales sous plusieurs licences (dont Odbl) est une grande avancée pour l'opendata français et une première pierre vers une infrastructure de données essentielles. Ces données d'adresse sont en effet une porte d'entrée désormais ouverte pour passer librement du monde des données non géographiques à celui des données géographiques ce qui bénéficiera à de très nombreux usages. Cette avancée permettra aussi à OpenStreetMap de compléter ses données adresses mais aussi aux contributeurs de participer à l'amélioration continue de ce bien commun à travers la plateforme nationale qui est aujourd'hui mise en place.* »

Alain Broseta, Maire de Haulies (Gers), « *En milieu rural à habitat très dispersé, les livreurs, les amis en visite et, même les pompiers et les services de secours se perdent. La qualité de l'adresse est un élément que tous les élus soucieux d'améliorer la qualité de vie et la sécurité de leurs concitoyens doivent prendre en compte. Certains élus gersois ont bien compris le problème et ils se sont lancés dans l'amélioration des adresses de leur commune et surtout dans l'inscription de ces données dans la base de l'IGN. Les administrés des communes concernées ont été sensibles à l'amélioration apportée à leur quotidien. Ils seront encore plus satisfaits d'apprendre que ces données, pour lesquelles ils ont contribué, vont figurer dans la base adresse nationale.»*

Hugues Parvillers, du SAMU de Normandie, « *Les adresses ont une vie et on vit là où il y a des adresses ! Méconnaître la naissance d'une adresse, c'est risquer la mort de quelqu'un faute de savoir où envoyer une équipe médicale ou de perdre du temps à "trouver sur place". La BAN est aussi un outil technologique au service de l'égalité des chances face à l'urgence, vitale, secours, sécurité ! »*
